

# **EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A.**

## **en liquidation judiciaire**

### **Communiqué des liquidateurs**

#### **Numéro 19**

### **concernant le paiement du premier dividende dans les fonds visés par les jugements des 15 juillet 2013 et 21 octobre 2013**

Par jugement du 20 novembre 2013 rendu sur la requête déposée par les liquidateurs le 25 octobre 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg a autorisé les liquidateurs à verser aux 7 créanciers supplémentaires admis au passif de la liquidation suivant listes d'admission no 3 et 4 le dividende leur revenant à raison de 75 % des actifs réalisés dans les fonds SERENITY BALANCED, SERENITY CONSERVATIVE, PROGRESSIVE.

Ce même jugement a autorisé les liquidateurs à verser aux 443 créanciers admis au passif de la liquidation suivant listes d'admission no 1 à 4 le dividende leur revenant à raison de 75 % des actifs réalisés dans les fonds suivants :

PRESTIGE GLOBAL STRATEGY LOW RISK, EVOLUTION SECURITY PLAN, DANAE IMMOBILIER, DANAE DYNAMIQUE, OPMSS-2, CARMIGNAC PATRIMOINE, CARMIGNAC INVESTISSEMENT, AMUNDI OBLIGATIONS INTERNATIONALES, AMPLEGEST PROACTIF, TAUX GARANTI, SERENITY DYNAMIQUE, 501000151, 501000155, 501-GL 01, PRESTIGE DYNAMIQUE et PRESTIGE EQUILIBRE.

Le paiement sera effectué après restitution de l'original du contrat d'assurance et des avenants émis et à défaut une attestation sur l'honneur indiquant les défauts de production des originaux, certifiant que le contrat n'a pas été donné en gage et que le créancier a pouvoir et qualité pour recevoir les fonds. Le paiement sera effectué par virement après confirmation des coordonnées bancaires.

Des courriers personnalisés seront envoyés avant le 15 janvier 2014 aux créanciers concernés.

Le jugement du 20 novembre 2013 est mis en ligne sur le site de la liquidation.

Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Les liquidateurs

Evelyne KORN

Paul LAPLUME